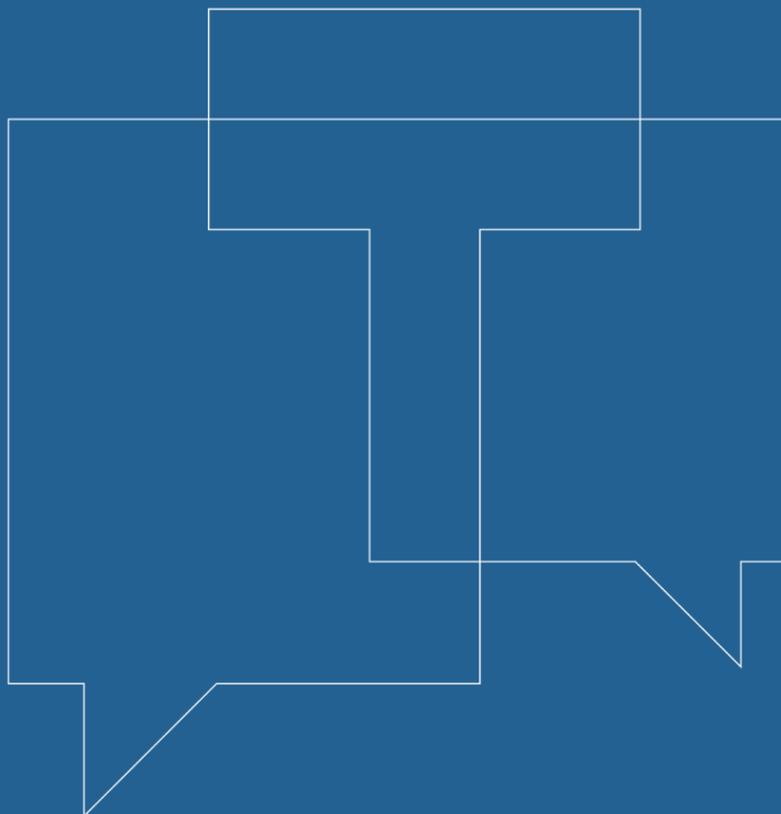


COMPTE RENDU DE RENCONTRE

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

20 mars 2024



Préparé pour :

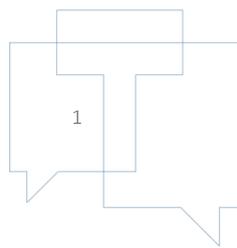


TABLE DES MATIÈRES

1	Accueil des membres	2
2	Adoption de l'ordre du jour.....	2
3	Validation du dernier compte-rendu.....	2
4	Validation du rapport annuel 2023	3
5	Validation du calendrier 2024	3
6	Actions de suivi.....	3
6.1	Présidence du comité.....	3
6.2	Mise à jour sur les alertes odeurs	3
6.3	Données de superficie coupée et plantée (boisée et revégétalisée)	5
6.4	Explication du suivi sonore	7
7	Travaux en cours et à venir	9
8	Bilan des matières reçues au site	12
9	Suivi du déplacement de l'entrée.....	15
10	Plan directeur de la propriété	15
11	Registre des activités.....	17
11.1	Suivi des plaintes.....	17
11.2	Registre des visites du ministère	18
12	Divers et prochaine rencontre	19

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Liste des présences
- Annexe 2 : Ordre du jour
- Annexe 3 : Présentation visuelle



1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur du site de Drummondville, dans le secteur de Saint-Nicéphore, souhaite la bienvenue aux membres à cette première rencontre du Comité de vigilance de 2024. Puis, il présente un nouveau membre au Comité, M. Sylvain Cormier, représentant de la MRC de Drummond.

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, propose de faire un tour de table afin que tous les membres du Comité, de WM et de Transfert puissent se présenter.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Craft présente l'ordre du jour pour son adoption. Il souligne qu'une nouvelle action de suivi s'est ajoutée depuis l'envoi de l'ordre du jour, soit l'explication du suivi sonore. Ensuite, il mentionne que le suivi du déplacement de l'entrée sera désormais couvert à chaque rencontre.

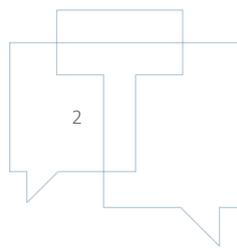
L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

3 VALIDATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

M. Craft demande si le Comité valide le compte rendu de la dernière rencontre. Un membre souligne de petites coquilles aux pages 2 et 6, qui seront corrigées. Il remarque également que certaines archives (les comptes-rendus de septembre et novembre 2017) ne semblent plus accessibles sur le site Web.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Dans le dernier compte rendu, il était indiqué que la récolte de saules se faisait aux 2 ans et que la dernière datait de 2021. Était-il censé y en avoir une en 2023?	M. Lamothe répond que oui, et que celle-ci s'est bien faite en 2023, mais après la dernière rencontre du comité.



4 VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2023

M. Craft informe le comité que le rapport annuel leur sera envoyé par courriel pour validation dans les prochains jours. Les membres auront deux semaines pour faire parvenir leurs commentaires afin que l'équipe puisse ensuite procéder à sa diffusion.

5 VALIDATION DU CALENDRIER 2024

M. Craft présente le calendrier proposé pour l'année 2024. Il précise que la visite du site est bien à la troisième rencontre, mais que la visite des installations extérieures du GARAF se fera à la deuxième rencontre.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Comment décidez-vous des dates?	M. Craft répond qu'ils essaient toujours de conserver les mêmes dates chaque année, en considérant les vacances, la rentrée scolaire ainsi que la période des fêtes.

Les membres valident le projet de calendrier annuel 2024.

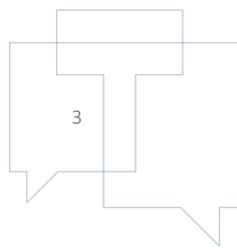
6 ACTIONS DE SUIVI

6.1 PRÉSIDENTE DU COMITÉ

M. Craft rappelle au Comité, tel qu'il a été annoncé à la dernière rencontre, que M. Gatien ne représente plus le COGESAF. Cependant, à la suite de discussions avec M. Gatien, il a été entendu qu'il maintiendrait sa place en tant que citoyen et qu'il était toujours intéressé à être le président, si le comité est d'accord. Le comité approuve de façon unanime que M. Gatien maintienne son poste de président.

6.2 MISE À JOUR SUR LES ALERTES ODEURS

Mme Lefebvre, chargée de projets chez Transfert, explique que la problématique de la base de données corrompue des alertes odeurs est maintenant réglée. Elle assure que, lorsqu'une personne s'inscrit aux alertes sur le site Web, ses coordonnées se transfèrent



directement dans la base de données de la plateforme utilisée pour envoyer les communications.

M. Craft ajoute que si les membres connaissent des gens qui ont eu des problèmes à ce niveau, qu'ils peuvent maintenant les référer au site Web.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que le numéro de téléphone sur le site du comité fonctionne?	M. Lamothe explique que le numéro sur le site Web a été déconnecté du jour au lendemain par le corporatif de la compagnie, sans validation avec l'équipe sur le site. Il y a maintenant un message en anglais seulement qui réfère au site Web. Il ajoute qu'ils sont en train de travailler sur la problématique afin d'avoir un message en français ainsi qu'un numéro fonctionnel. Il propose de mettre son numéro de cellulaire en attendant de régler le tout afin de maintenir une disponibilité.
Serait-il possible de garder le même numéro?	M. Lamothe assure que c'est le but, et qu'il fera un suivi au Comité dès que le problème sera réglé.
Qui répondait à ce numéro?	M. Lamothe répond que c'était une boîte vocale qui redirigeait à des postes, dont le sien.

Action de suivi

- 1) Revenir au Comité dès que la problématique du numéro de téléphone est réglée.



6.3 DONNÉES DE SUPERFICIE COUPÉE ET PLANTÉE (BOISÉE ET REVÉGÉTALISÉE)

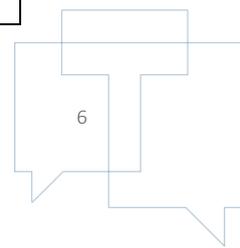
M. Daniel Camara, ingénieur régional pour WM, fait un résumé des faits saillants du déboisement de la zone 3-B. Il explique que, puisqu'il y a des arbres plantés de façon dispersée, le GARAF sera le mieux placé pour avoir un chiffre précis de reboisement. Il précise que la superficie coupée pour la phase 3-B1 est de 22 hectares, et qu'il y a environ 10 hectares de superficie reboisée avec le projet Ramo.



Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Après le contact auprès du GARAF, sera-t-il possible d'avoir le chiffre précis de la surface qu'ils ont reboisée?	M. Camara explique que le GARAF possède la donnée du nombre d'arbres plantés, et qu'ils seront en mesure d'en faire une extrapolation pour arriver au chiffre demandé.

Est-ce que le 22 hectares représente ce qui est déjà déboisé, ou ce qui est appréhendé comme déboisement?	M. Camara répond que le 22 hectares représente la surface qui a été autorisée à déboiser pour l'enfouissement seulement. Il ajoute que le chemin entre les deux zones, n'étant pas inclus dans le 22 hectares, a également été déboisé.
Que représente la zone jaune?	M. Camara précise que c'est ce qu'il reste à déboiser.
Combien d'hectares reste-t-il à déboiser?	M. Camara répond que c'est environ 10 hectares.
Y a-t-il 12 hectares de déboisés et 10 hectares restants?	M. Camara précise que 22 hectares ont été déboisés dans la zone, et qu'il en reste 10. Il réitère que la superficie totale comprend également le chemin périphérique et la berme.
Est-ce que vous comptez le reboisement depuis le déboisement de la nouvelle section seulement?	M. Camara répond que non.
Est-ce que la superficie de Ramo comprend le reboisement depuis le dernier déboisement?	M. Camara répond que le projet de Ramo se fait en continu, puisqu'il y a de la régénération.
Est-il possible de savoir quelle superficie vous avez reboisée depuis l'origine du site ainsi que le reboisement de la dernière phase seulement?	M. Camara répond que cela va prendre un certain temps pour avoir l'historique, mais que c'est faisable.
Est-ce qu'une compensation a été faite pour le 22 hectares?	M. Camara répond que toutes les superficies considérées comme des milieux humides ont été compensées.
Il serait intéressant de savoir le ratio de compensation volontaire et obligatoire.	M. Camara répond que c'est possible.
Il serait aussi intéressant de savoir la séquence et le potentiel de reboisement.	
INTERVENTION 2	
Est-ce que la plantation de saules va s'agrandir?	M. Camara répond qu'il y a en effet un projet d'agrandissement qui a été déposé au ministère.
Est-ce que ce sont d'anciennes cellules qui ont le potentiel d'avoir de nouveaux saules?	M. Camara répond que oui, ces anciennes cellules pourront être utilisées dans les prochaines années.



Peut-on savoir la superficie de cet agrandissement?	M. Camara répond qu'ils ne le savent pas encore, car le projet est toujours en phase d'analyse.
---	---

Action de suivi

2. Revenir sur le reboisement, notamment sur les éléments suivants :

a) L'historique de ce qui a été reboisé depuis le début du site et pour la dernière phase seulement.

b) Le ratio de compensation volontaire et obligatoire.

c) La séquence de reboisement.

d) Les sections qui peuvent et ne peuvent pas être reboisées.

6.4 EXPLICATION DU SUIVI SONORE

Mme Ann Claire Caillaud, spécialiste en protection de l'environnement chez WM, rappelle que WM a présenté en décembre dernier les résultats du suivi sonore annuel fait par Yockell. Elle précise qu'ils sont une firme de consultants spécialisés dans le sujet, et qu'ils ont également fait des études d'impact pour WM dans le passé.

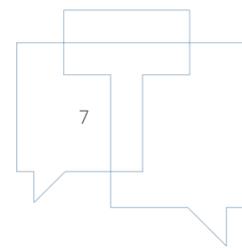
À la suite d'un questionnaire du Comité, Mme Caillaud explique l'origine de ces suivis, qui provient du décret accessible en ligne¹. Celui-ci comporte deux conditions, soit :

- La réalisation d'une caractérisation du climat sonore et d'une évaluation prédictive de l'impact sonore découlant des opérations du LET – en accord avec la réglementation et les exigences du décret
- Des exigences en termes d'opérations pour limiter l'impact du bruit

M. Lamothe ajoute qu'un exemple concret pour les opérations est que les alarmes des camions ont été changées pour un « bruit blanc » sur tous les sites. Il souligne que cette nouvelle technologie est conseillée, car elle limite la perception du bruit, et donc les plaintes. Cependant, ils n'ont pas le contrôle sur le bruit venant des camions des clients.

Mme Caillaud précise que les mesures mises en place selon les exigences sont nombreuses. Elle ajoute que c'est à partir de ces conditions que Yockell a construit la carte avec les points de référence. Lors de la nouvelle demande de CA de 2021, le programme a été révisé par les autorités. C'est Yockell qui a transmis les documents au ministère pour

¹ <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2013/551-2013.pdf>
https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2021F/75639.pdf
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2021/1236-2021.pdf>
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2020/993-2020.pdf>



le CA. Mme Caillaud précise que Saint-Nicéphore est le seul site de WM ayant ce suivi sonore au Québec.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Le « bruit blanc » est maintenant utilisé au niveau d'équipements mobiles dans des usines.	
INTERVENTION 2	
Qui a déterminé les points d'échantillonnage?	Mme Caillaud répond que c'est Yockell qui les a proposés, selon les activités en lien avec la caractérisation du climat sonore. Le programme est suggéré selon les résidences les plus proches. Au final, tout est lié à l'étude et Yockell a suivi la procédure du ministère.
Le ministère a-t-il approuvé ces points d'échantillonnage?	Mme Caillaud répond que oui, car ils font partie des conditions du CA. Elle ajoute que les consultants se sont appuyés sur des données scientifiques pour les déterminer.
Si les points de comparaison sont plus bruyants, cela rend les résultats moins valides.	Mme Caillaud répond que les points de comparaison sont déterminés selon des endroits ayant sensiblement les mêmes caractéristiques et environnements. Par exemple, si le point d'échantillonnage est près d'une route passante, le point de comparaison doit l'être également.
Est-ce qu'on retrouve les choix des points déterminés dans le rapport de 88 pages?	Mme Caillaud répond que oui il y a l'ensemble des suivis des points P1 à P4 dans le rapport
Il serait intéressant d'avoir la synthèse des points comparables (R1-P1) qui sont dans le rapport annuel transmis au ministère.	Mme Caillaud répond que c'est possible.



Il y avait une perception que les points de comparaison étaient choisis puisqu'il y avait beaucoup de bruit à ces endroits.	M. Lamothe affirme qu'ils n'ont pas de contrôle sur les tests. Mme Caillaud assure que les équipes de Yockell sont en charge de l'échantillonnage, et que la période de notification est parfois très courte puisque les conditions météo sont réglementées pour la prise d'échantillons.
Est-ce que le volume moyen réel est représentatif des tests?	

Action de suivi

3. Revenir sur la synthèse des points comparables (R1-P1) du rapport annuel

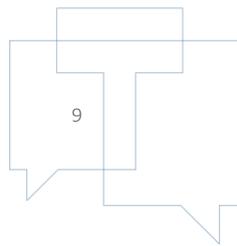
7 TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

M. Camara présente les travaux en cours :

- Le recouvrement final, qui avait été débuté l'année passée, n'a pas eu le temps d'être complété à cause de la température. Il se poursuivra donc en 2024.
 - Le dessus de la cellule 3A a été végétalisé, mais les travaux des côtés sud et nord seront poursuivis.
 - Les travaux de la phase 2 vont recommencer en avril, et ce, jusqu'à l'été.
 - Les descentes pluviales ont été faites pour la période hivernale.
- Les travaux de tranchées de biogaz et le drain de pied du talus (pour ceinturer l'enfouissement afin de récupérer le gaz aux extrémités) ont été réalisés cet hiver.
- L'excavation de la nouvelle cellule de la phase 6 s'est poursuivie en janvier, et les travaux recommenceront après le dégel.
 - La cellule 3B-6 sera aménagée au mois de mai en raison de la température.
 - M. Camara souligne que la phase 3 contenait 11 cellules en 2022 et qu'ils sont présentement rendus à la 6^e, ayant utilisé 4 et 5 en 2023.

M. Camara présente ensuite les travaux à venir sur la phase 3B-1 :

- Reprofilage du fond de l'excavation et installation des membranes pour imperméabilisation de la cellule (mi-avril à fin octobre).
- Installation du réseau de biogaz de la cellule.
- Finalisation du recouvrement final des cellules de la phase 3A et phase 2

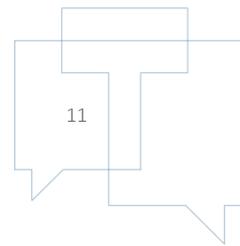


Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
La phase 2 était-elle celle qui a dû être réouverte afin de continuer l'enfouissement en attendant le verdict en cours?	M. Camara répond que oui.
INTERVENTION 2	
Quelle substance utilisez-vous pour végétaliser?	M. Camara répond que c'est du trèfle.
Quelle est la procédure pour disperser le trèfle?	M. Camara répond que c'est par hydroensemencement, mais que sur le dessus, ils procèdent par ensemencement mécanique.
Utilisez-vous également un produit collant?	M. Camara précise qu'ils utilisent aussi une matrice gommante pour éviter les décrochages dans les pentes.
Serait-il possible d'utiliser d'autres espèces pour l'ensemencement?	M. Camara précise qu'ils ont leur propre recette qui a été vérifiée pour être le plus efficace possible.
Considérant la biodiversité, pouvez-vous mettre n'importe quel type de substances?	M. Camara répond que certaines espèces peuvent avoir les racines trop profondes, ce qui représente un risque pour l'intégrité des membranes.
D'autres sites mettent de l'asclépiade, utile pour la survie des papillons monarques. Serait-ce envisageable à Saint-Nicéphore?	M. Camara répond qu'ils l'utilisent à Sainte-Sophie, sur certaines parcelles où il n'y a pas de membranes. Elle affirme ensuite qu'il y a bel et bien des populations de monarques.
INTERVENTION 3	
Est-ce que les travaux de drains de pieds sont nouveaux pour la phase 3-B?	M. Camara répond qu'au stade de construction de cellule, oui. Il précise que, pour les autres phases, ces travaux ont été faits seulement lors recouvrement



	final. Ils le font maintenant pour capter le gaz et limiter les odeurs.
Est-ce que le ministère exige un système pour le design de la captation de biogaz, ou seulement les relevés de performance?	M. Camara répond que ce sont seulement les puits verticaux qui sont exigés, et qu'autrement c'est la performance qui est regardée.
INTERVENTION 4	
Quelles cellules sont remplies en ce moment?	M. Lamothe répond qu'ils ont commencé à remplir les cellules en octobre 2022, mais qu'ils ne peuvent atteindre l'élévation finale, car il n'y a pas suffisamment d'espace en haut. Ils se sont donc élargis dans les cellules 4 et 5. Ils pourront terminer la partie ouest des cellules 1 à 3 afin de faire le recouvrement en 2025 et l'enfouissement de la cellule 6 débutera en septembre 2024.
Quel est le pourcentage rempli des cellules 1 à 3 comparativement à l'espace total?	M. Camara répond que c'est approximativement 50%, car ils ont une pente à respecter.
Est-ce 3 hectares qui doivent rester ouverts en haut des cellules?	M. Camara répond qu'il faut en fait toujours garder minimum de 10 hectares pour bien gérer les sols et l'enfouissement.
Pourquoi ne faites-vous pas qu'une seule cellule à la fois?	M. Camara répond que c'est une question d'espace. Il ajoute qu'il est possible qu'ils puissent avoir des cellules plus larges dans le futur.
Allez-vous déboiser à gauche des arbres éventuellement?	M. Camara répond qu'ils déboisent graduellement, chaque année, notamment pour contrôler l'eau.
Coupez-vous des arbres tous les ans?	M. Camara répond que oui, mais seulement dans la partie autorisée. C'est un processus qui se fait étape par étape.



8 BILAN DES MATIÈRES REÇUES AU SITE

Mme Caillaud présente le bilan des matières reçues au site du 4 octobre 2022 au 3 octobre 2023. Elle explique que les dates pour le calcul du tonnage annuel sont déterminées par le CA en fonction du premier déchet déposé dans la cellule 3-B1. Elle ajoute que le CA autorise un tonnage maximal de 430 000 tonnes métriques, et qu'ils sont bien en dessous avec 344 000 tonnes métriques reçues au site pour l'année 2022-2023.

Elle précise que ces limites concernent les matières résiduelles assujetties à la redevance uniquement. Elle présente ensuite les données pour les matières alternatives autres que le recouvrement final (sols BC) et les matières revalorisées (qui ne se sont pas assujetties à la redevance), qui sont de 68 300 et 71 500 tonnes métriques respectivement.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Il y avait eu un dépassement l'année dernière.	Mme Caillaud répond qu'effectivement, en 2022, il y a eu un dépassement, car ils étaient entre deux fronts de déchets.
Sur quoi la norme est-elle basée?	Mme Caillaud répond que ce sont les 430 000 tonnes de matières résiduelles assujetties à 30\$, et que les matières « autres » que le recouvrement final (avec une redevance à 10\$) ne sont pas comptées dans ce total.
Est-ce qu'il y a une limite de matières « autres » que le recouvrement final?	Mme Caillaud répond que non, mais que le chiffre doit être représentatif des opérations, sinon le ministère pourrait se questionner. Elle ajoute que le ratio est d'environ 1/3.
Vous prenez les matières « autres » pour faire votre recouvrement journalier, mais votre objectif n'est pas d'en recevoir pour autre chose.	Mme Caillaud répond qu'en effet, s'ils n'en avaient pas, ils seraient obligés de prendre du matériel propre, ce qui n'est pas souhaitable.
Votre objectif est-il d'enfouir les déchets « payants »?	M. Lamothe répond que oui, mais qu'ils ont tout de même un ratio à respecter, car les matières ont un poids. Il ajoute qu'ils ne peuvent pas enfouir les sols.



	Mme Caillaud précise qu'il est clair dans la réglementation qu'ils les utilisent pour les opérations journalières afin de recouvrir déchets pour les odeurs, vermines, etc. Ils en ont également un minimum en réserves.
Est-ce que les sols BC entrent gratuitement?	M. Lamothe répond que des frais sont chargés selon les volumes et la proximité. Il ajoute que c'est en raison de la logistique derrière le processus, soit la gestion, le transport, les analyses physiques et chimiques, etc.
INTERVENTION 2	
Est-ce qu'il serait possible de savoir la proportion des matières assujetties qui proviennent de la MRC de Drummond?	Mme Caillaud répond que oui. Elle ajoute qu'historiquement, les municipalités pouvaient demander des détails au ministère, mais que maintenant elles peuvent entrer directement en contact avec le lieu d'enfouissement.
Pour le résidentiel nous avons le chiffre, mais pour les ICI, nous n'avons aucune idée du tonnage puisque qu'il provient du privé. Il serait pertinent de savoir, car le niveau de CRD a considérablement augmenté à Drummondville dans la dernière année. Cela permettrait de savoir si le problème s'amplifie dans la MRC ou s'il provient d'ailleurs, car il n'y a pas de bonne traçabilité.	M. Craft demande au Comité si, malgré qu'il s'agisse d'une demande spécifique pour la MRC, c'est une action de suivi qu'il souhaiterait couvrir dans une prochaine rencontre. Le Comité confirme que oui.
Est-ce que les déchets domestiques de Drummondville arrivent au LET de Saint-Nicéphore?	L'information est confirmée. Mme Caillaud ajoute que les centres de transbordement sont inclus dans les déchets domestiques, ce qui explique le chiffre élevé.



Depuis que les déchets de Drummondville sont déchargés au site, est-ce qu'ils sont transportés par camions locaux?	M. Lamothe répond que pour la MRC de Drummond, il n'y a plus de transbordement. Ce sont donc des camions locaux.
INTERVENTION 3	
Est-ce la première fois que vous présentez ces données?	Mme Caillaud répond que oui.
D'où proviennent les drogues et les carcasses qui sont acheminées au site pour enfouissement?	M. Lamothe répond que la drogue saisie provient de la SQ ou du pénitencier et que les carcasses peuvent provenir d'incendie sur des fermes ou d'abatage. Il précise que c'est un très petit tonnage par année.
D'où proviennent les boues?	Mme Caillaud répond qu'elles proviennent de plusieurs sources, soit industrielle, municipale, de stations d'épuration, etc. Elle ajoute que les boues municipales et de fausses sceptiques sont fréquemment revalorisées. Toutefois, si celles-ci ne répondent pas aux critères d'épandage, elles vont être envoyées au site d'enfouissement.
Est-ce que ces boues et carcasses produisent des gaz?	M. Lamothe répond que oui. Mme Caillaud ajoute qu'ils ont des autorisations du MAPAQ pour disposer spécifiquement des carcasses. M. Lamothe clarifie qu'ils ne veulent pas en recevoir en grandes quantités à cause des fortes odeurs qui émergent.

Action de suivi

4. Revenir sur la provenance et le pourcentage de matières assujetties provenant de la MRC de Drummond.



9 SUIVI DU DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE

M. Camara explique que le processus de réponses aux questions du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) est terminé. Le ministère va ensuite évaluer les compensations des milieux humides avant de passer à la prochaine étape : les formulaires de la Ville (notamment en lien avec le stationnement et le déboisement).

M. Camara ajoute que c'est le ministère qui fera le lien avec la Ville pour avoir les autorisations. Ils espèrent les avoir pour le 15 avril, étant la date finale pour le déboisement. Dans l'autre cas, ils devront attendre jusqu'au 15 août pour procéder.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Combien de temps les travaux de déboisement prendraient-ils?	M. Camara répond que ce serait seulement 2 à 3 jours. Il précise que c'est de ramasser le bois pour la revalorisation qui est long, mais que cela peut être fait après le 15 avril.
Une fois la nouvelle entrée installée, allez-vous toujours utiliser l'ancienne?	M. Camara répond que non, qu'elle sera seulement utilisée par l'équipe de WM pour se rendre à leurs bureaux. Les camions et employés des serres passeront par la nouvelle entrée.
Est-ce que les demandes au ministère sont faites en parallèle au remplissage des formulaires de la Ville?	M. Camara répond que non, car il faut attendre les informations du ministère pour faire les évaluations nécessaires.
Est-ce qu'il faut toutes ces autorisations pour le déboisement?	M. Camara répond que oui, il faut tout avoir en même temps pour pouvoir commencer.

10 PLAN DIRECTEUR DE LA PROPRIÉTÉ

M. Lamothe présente le plan directeur de la propriété, qui représente leur enlignement pour les années à venir. Il explique que, pour suivre la vision vers une transition énergétique, ils sont en train de regarder pour implanter des projets sur le site. Le projet d'usine de récupération des matières organiques pour en faire du GNR (gaz naturel renouvelable) du site de Sainte-Sophie est notamment un exemple qui pourrait possiblement être reproduit à Saint-Nicéphore.



M. Camara explique ensuite le processus de Sainte-Sophie. Le digesteur anaérobie utilise les matières organiques pour produire du gaz. Par la suite, une usine de transformation peut purifier le gaz pour en faire du GNR, et ensuite le distribuer sur le réseau d'Énergir. Il précise que ce sont des camions distincts qui arrivent avec ces matières organiques, et non ceux transportant les déchets. Il ajoute que certaines zones du site pourraient être propices à l'implantation de tels projets. Peu importe les projets envisagés pour valoriser le biogaz, le maintien des torchères est obligatoire pour maintenir la capacité de brûler les gaz en cas d'interruption de l'usine.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Vous ne faites pas de compost?	M. Lamothe répond que le but est de détourner les matières organiques de l'enfouissement, et que le compost est simplement une autre façon de le faire.
Devrez-vous faire du tri?	M. Lamothe répond que non, car les matières organiques déchargées ne seront pas mélangées aux déchets, mais proviendront directement de certaines industries.
Est-ce que le site de Sainte-Sophie reçoit des résidus de bacs bruns?	M. Camara répond que l'usine de biométhanisation de Sainte-Sophie n'est pas encore construite et qu'il va y avoir un tonnage à respecter. Mme Caillaud ajoute que le projet est directement en lien avec la vision de transition énergétique de WM. Un département de développement durable est dédié aux projets dans le but d'augmenter l'offre de sorties afin de réduire les GES.
Que faites-vous avec le digestat?	M. Camara répond qu'il revient au site d'enfouissement.
Est-ce que ce type de projet mettrait en pause la production d'électricité à partir de biogaz?	M. Camara répond que ça reste au statu quo. M. Lamothe précise qu'ils ont une entente avec Hydro-Québec à respecter.



Allez-vous continuer à enfouir des déchets?	M. Camara répond que oui. Mme Caillaud réitère que le but est de détourner le maximum de l'enfouissement, mais que certains résidus ultimes subsisteront. M. Lamothe souligne qu'il est intéressant de voir qu'avec la valorisation de la matière organique, il serait possible de faire fonctionner des camions de l'entreprise au GNR, bouclant ainsi la boucle.
---	---

11 REGISTRE DES ACTIVITÉS

11.1 SUIVI DES PLAINTES

M. Lamothe indique que, depuis la dernière réunion, trois plaintes d'odeurs ont été reçues en lien avec les travaux de tranchées horizontales et de drains. M. Lamothe rappelle que ces travaux de tranchées ont engendré beaucoup d'odeurs et faisaient d'ailleurs l'objet d'alertes odeurs en vigueur. Avec la fin des travaux en janvier, cette situation exceptionnelle est maintenant terminée.

Il ajoute qu'une plainte a récemment été reçue le 6 mars, étant due à la saleté des routes causée par les camions qui transportent beaucoup de boues. Il souligne qu'ils ramassent les débris manuellement et toujours de façon sécuritaire, et qu'ils essaient d'implanter cette mesure quotidiennement. Il explique que, lorsque possible, il s'approvisionne d'eau dans un bassin de sédimentation, car ils veulent utiliser le moins d'eau potable. Le printemps demeure toujours une période critique pour ce genre d'événement.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Lors de notre dernier comité, il semblait y avoir un problème d'odeur, à quoi était-il dû?	M. Lamothe répond que c'était dû à des interruptions au niveau d'équipements, mais qu'habituellement c'est plutôt lié aux travaux.
Lors d'une visite, je n'ai pas remarqué d'odeurs.	M. Lamothe répond que les odeurs ne sont pas en continu et qu'elles dépendent de plusieurs facteurs, dont la période, la pression atmosphérique et les vents.



<p>Depuis la fin des travaux, les odeurs ne sont plus perceptibles. Pour les débris, l'hiver doux fait en sorte que la déneigeuse les propage sur les routes. Le retrait de l'asphalte à l'entrée n'a également pas aidé. Nous ne reviendrons jamais à la situation précédente à cause du climat et des va-et-vient des camions. Des systèmes de nettoyage innovants, tel que par vibration, existent pour limiter les débris sur les chemins.</p> <p>La nouvelle entrée devrait aider.</p>	<p>M. Lamothe ajoute qu'ils considèrent plusieurs mesures pour améliorer la situation, telles que l'installation d'un grillage avant la balance avec la nouvelle entrée et un balai mécanique.</p>
<p>Quand pensez-vous implanter ces mesures?</p>	<p>M. Lamothe répond que les mesures en lien avec la nouvelle entrée devront attendre son instauration, mais qu'ils regardent pour le balai mécanique cette année.</p>

11.2 REGISTRE DES VISITES DU MINISTÈRE

M. Lamothe indique que le ministère a fait une visite de la propriété le 2 février à la suite de la plainte d'odeur. Il a visité le site pendant la période de travaux et n'a fait aucun commentaire.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
<p>Avions-nous recommandé aux gens qui font des plaintes d'odeur de s'inscrire aux alertes?</p>	<p>M. Lamothe répond que lorsqu'il reçoit des plaintes par téléphone, il les invite à aller sur le site Web pour s'inscrire. Il est mentionné que la Ville de Drummondville procède de la même façon.</p>



12 DIVERS ET PROCHAINE RENCONTRE

Pour terminer, M. Craft rappelle que la prochaine réunion est prévue le mercredi 5 juin 2024 à 19h00, et qu'ils visiteront les installations extérieures du GARAF.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce qu'un représentant du GARAF sera présent?	M. Lamothe répond que oui.
Est-il possible d'avoir accès à la dernière présentation du GARAF?	M. Craft répond qu'elle est disponible dans les annexes du compte rendu de novembre 2023.

M. Lamothe remercie les membres pour leur présence.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 8h56.

Virginie Lefebvre
Responsable du compte rendu

